



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins sur le territoire de la commune d'Avusy

du 26 novembre 1979

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune d'Avusy du 5 novembre 1979 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## ARRÊTÉ

Il est donné les noms de :

- CV 58513 - Chemin du Bidollet (nom local)  
à l'artère partant de la route de Sézegnin, en direction de la Laire, sans issue.
- CV 58521 - Chemin des Champs-Pointus (lieu-dit)  
à l'artère partant de la route de Sézegnin et aboutissant à la route du Creux-de-Boisset.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er février 1980.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*D. Haenni*